

Les gouvernements provinciaux se préparent à adopter des règlements d'application du nouveau programme. La chose est faite dans le cas des deux provinces émettant le plus de gaz acides, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario, qui, ensemble, sont responsables des trois quarts des émissions de SO<sub>2</sub> dans l'Est du Canada.

Résumé des principaux éléments des programmes du Québec et de l'Ontario:

### QUÉBEC

Réduction des émissions de SO<sub>2</sub>  
Limites réglementaires et  
dates d'entrée en vigueur

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1980	1990
Fonderies	643	340
Usagers de combustible autres que les services publics	307	141
Autres	<u>135</u>	<u>116</u>
TOTAL	1 085	597

### ONTARIO

Réduction des émissions de SO<sub>2</sub>  
Limites réglementaires et  
dates d'entrée en vigueur

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1980	1994
Fonderies	1 309	365
Services publics	452	175
Autres	<u>433</u>	<u>345</u>
TOTAL	2 194	885

De plus, le gouvernement de l'Ontario prépare un règlement sur les chaudières nouvelles ou modifiées. Ce règlement imposera une limite de teneur en soufre de 1 % au combustible ou, à défaut, l'enlèvement d'une quantité équivalente de SO<sub>2</sub> des gaz de carneau.

Le programme décennal canadien de lutte contre les pluies acides combine des mesures précises de réduction des émissions et la démonstration de nouveaux procédés et techniques antipollution, en particulier pour les fonderies. En collaboration avec les provinces et le secteur privé: